

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

FRANCHEVILLE

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Francheville

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Francheville

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
5	Chemin des Herminiers de : Limite de Tassin à : Grande Rue	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
6	Chemin de la Chauderaie de : Avenue du Chater à : La limite de Lyon	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
7	Rue des Alouettes de : Rue des Chaux à : Rue des Arpinieres	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue du Félin de : Chemin des Noisettes à : Rue du Bochu	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Chemin de Cachenoix de : Chemin des Herminiers à : la voie ferrée	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
14	Chemin du Moulin du Got de : Avenue de la Table de Pierre à : l'Yzeron	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
15	Chemin de Maillabert de : Limite de Craponne à : Chemin de la Patelière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
16	Chemin des Cailloux de : l'Yzeron à : Rue du Bochu	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Rue de la Doulline de : Rue de l'Eglise à : Rue de la Mairie	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Rue de la Mairie de : Rue de la Doulline à : Place du Bourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
20	Montée des Roches de : Chemin du Gareizin à : Limite de Chaponost	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
21	Chemin du Gareizin de : Montée des Roches à : Limite de Chaponost	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
22	Chemin de la Chardonnière de : Chemin de Montlivet à : Montée des Roches	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
24	Chemin du Loup de : Rue du Bochu à : Route du Bruissin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
25	Rue des Arpinieres de : Chemin du Belvédère à : Rue des Chaux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Rue des Chaux de : Rue des Alouettes à : Chemin des Nières	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
27	Chemin du Belvédère de : Rue des Chaux à : Place du Belvédère	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
28	Chemin des Pins de : Route du Bruissin à : Sur 250m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Francheville

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
29	Chemin des Mouilles de : Route du Bruissin à : sur 100m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
31	Chemin du Fort de : Chemin du Grand Moulin à : Chemin du Findez	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
32	Chemin du Grand Moulin de : Chemin du Fort à : Limite de Craponne	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Chemin du Findez de : Chemin du Fort à : Chemin des Roses	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
34	Chemin de Chantegrillet de : Avenue du Chater à : Rue des Fougères	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
36	Rue du Château d'Eau de : Route du Pont de Chêne à : sur 110m	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
37	Rue de l'Est - pan coupé de : Avenue de la Table de Pierre	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
39	Impasse des Chaux-Aire de retournement de : au Nord à : Sur 22m	Création de voie	METROPOLE DE LYON
41	Impasse Maillabert de : Chemin du Moulin du Gôt à : Impasse Chantemerle	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
42	Chemin des Nières de : Rue des Chaux à : Rue des Acacias	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
44	Rue du Temps des Cerises de : Chemin de Chantegrillet à : Allée des Cigales	Création de voie	METROPOLE DE LYON
45	Grande Rue de : Impasse des Airelles à : Place du Repos	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
46	Route du Bruissin de : Chemin du Fort à : la parcelle CC135	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
47	Rue du Robert de : Chemin de la Chardonnière à : Place de l'Hôtel de Ville	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
48	Chemin des Ifs de : Chemin des Hermières à : Rue Joliot Curie	Elargissement de voie	S.Y.T.R.A.L
49	Rue Joliot Curie de : Chemin des Ifs à : Chemin des Cytises	Elargissement de voie	S.Y.T.R.A.L
50	Chemin des Aubépines de : Chemin de la Patelière à : Rue de la Chapelle	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
51	Avenue du Chater de : Place de l'Europe à : Allée des Mimosas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Francheville

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
52	Grande Rue de : Grande Rue à : Chemin de la Chardonnière	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
53	Chemin des Villas de : Avenue de la Table de Pierre à : Chemin de la Patelière	Création de voie	METROPOLE DE LYON
54	Chemin Marlot de : Avenue de la Table de Pierre à : Chemin de la Patelière	Création de voie	METROPOLE DE LYON
56	Chemin de la Patelière de : Chemin de Maillabert à : Chemin des Villas	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
FRANCHEVILLE

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
4	de : Route du Bruissin à : Rue des Arpinières	COMMUNE	5m
8	de : Chemin de la Poterie à : Avenue de Taffignon	METROPOLE DE LYON	5m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Francheville

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
14	Chemin du Torey	ESPACE PUBLIC	METROPOLE DE LYON
21	Chemin de Petite Champagne	EXTENSION EQUIPEMENTS SCOLAIRES	METROPOLE DE LYON
22	Chemin des Aubépines	GROUPE SCOLAIRE ET ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	COMMUNE
23	Rue de l'Eglise	AIRE DE STATIONNEMENT	COMMUNE
25	Ruette Mulet / Rivière Yzeron	OUVRAGE HYDRAULIQUE	SAGYRC

**EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX CONTINUITES
ECOLOGIQUES
Francheville**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
24	Chemin des Herminères	PARC PUBLIC	COMMUNE
26	Chemin des Aubépines	PARC PUBLIC	COMMUNE

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET
Francheville

N°	Localisation	Date création	Règlement
1	Avenue de la Table de Pierre	Date d'approbation de la modification N°4 du PLU-H	Les constructions ou installations d'une superficie cumulée supérieure à 50m² de surface de plancher sont interdites

SECTEURS DE MIXITE FONCTIONNELLE
Francheville

N°	Destinations et sous destinations des constructions	Répartition au sein du secteur
1	Habitation / Hébergement (EHPAD)	Non réglementé
1	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et commerce de détail	Non réglementé
2	Équipements d'intérêt collectif et services publics / Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	Non réglementé

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N Francheville

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Grande rue	Seuls sont autorisés les constructions, travaux , ouvrages ou installations suivantes: - les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone N2, ainsi que - l'habitat (extension des constructions pour augmentation de la capacité d'accueil de la structure existante)	<u>Implantation / Densité</u> : se reporter aux dispositions graphiques du règlement (inscription de polygones d'implantation) <u>Hauteur</u>: la hauteur maximale est limitée à celle de la construction existante	Raccordement aux réseaux publics existants: - Présence d'un réseau d'eau potable sur Grande rue - Présence d'un réseau d'assainissement au droit de la parcelle - Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement pour la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie
N2s2	Chemin de Chantelgrillet - Grande Rue	Seuls sont autorisés les constructions, travaux , ouvrages ou installations suivantes: - les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone N2, ainsi que - l'hébergement hotelier et la restauration - la construction de terrasses	<u>Implantation / Densité</u> : se reporter aux dispositions graphiques du règlement (inscription d'un polygone d'implantation) <u>Hauteur maximale</u>: 4 m	Raccordement aux réseaux publics existants: - Présence d'un réseau d'eau potable sur la grande rue - Présence d'un réseau d'assainissement au droit de la parcelle - Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement pour la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A ET N

Francheville

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s3	Route du Bruissin	Seuls sont autorisés les constructions, travaux, ouvrages ou installations suivantes : - L'aménagement d'un cimetière et les constructions liées à son fonctionnement. - L'aménagement d'aires de stationnement directement liées et nécessaires au cimetière.	<u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement - zone N2 <u>Implantation</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement - zone N2 <u>Densité</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement - zone N2	Raccordement aux réseaux publics existants : - Présence d'un réseau d'eau potable sous la route du Bruissin et le chemin des Pins : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement ; - Défense extérieure contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement ; - Présence d'un réseau d'assainissement sous la route du Bruissin et le chemin des Pins : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement ; - Présence de réseaux électriques route du Bruissin et chemin des Pins.

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Francheville

Sujet	Localisation	Observations
QUERCUS ROBUR : chêne pédonculé.	Chemin des Aubépines à Bel Air. Derrière le lotissement du centre d'insémination	Deux troncs divergents de dimensions remarquables. Age très élevé. Bon état sanitaire. Bien en vue.
QUERCUS ROBUR : chêne pédonculé.	Chemin du Grand Moulin.	Grande dimension et âge avancé. Visible dans le versant de la vallée de l'Yzeron.
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Grande Rue.	Arbre de très grande taille. Excellent état sanitaire. Très visible depuis l'élargissement de la voie.
PINUS SYLVESTRIS : pin sylvestre.	Montée des Roches.	Très grands exemplaires d'une essence relativement rare dans le Grand Lyon. Bon état sanitaire. Très visibles dans le paysage.
SEQUOIA SEMPERVIRENS : séquoia.	Chemin des Violettes.	Essence d'ornement rarement planté aujourd'hui. Très bonne santé. Grande dimension. Très visible dans le taillis dominant le centre commercial.

**RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
FRANCHEVILLE**

Numéro de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface du plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé
3	43 rue du Bochu	30%	30% minimum de PLAI, 20% maximum de PLS
4	20 rue du Bochu	30%	30% minimum de PLAI, 20% maximum de PLS
5	52 Route du Bruissin	35%	30% minimum de PLAI, 20% maximum de PLS

**SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
FRANCHEVILLE**

N°	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS - PLAI - PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800m² de surface de plancher	30%	PLUS - PLAI - PLS - Dont 30% minimum de PLAI Dont 20% maximum de PLS
2	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS - PLAI - PLS
2	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800m² de surface de plancher	30%	PLUS - PLAI - PLS - Dont 30% minimum de PLAI Dont 20% maximum de PLS
3	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS - PLAI - PLS
3	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800m² de surface de plancher	30%	PLUS - PLAI - PLS - Dont 30% minimum de PLAI Dont 20% maximum de PLS
4	Construction existante à destination d'habitat	Plus de 5 logements créés	25%	PLUS - PLAI - PLS
4	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 800m² de surface de plancher	30%	PLUS - PLAI - PLS - Dont 30% minimum de PLAI Dont 20% maximum de PLS